



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/WP.24/2008/5/Add.3
28 juillet 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail du transport intermodal et
de la logistique de la CEE

Cinquantième session
Genève, 6 et 7 octobre 2008
Point 8 de l'ordre du jour provisoire

**SUIVI ET ANALYSE DES MESURES NATIONALES VISANT
À PROMOUVOIR LE TRANSPORT INTERMODAL**

Additif

Communication du Gouvernement lituanien

**RÉPONSES AU QUESTIONNAIRE SUR LES MESURES NATIONALES
VISANT À PROMOUVOIR LE TRANSPORT INTERMODAL**

LITUANIE

	OBJECTIFS ET POINTS À TRAITER¹	EXPLICATIONS
1	Place attribuée au transport intermodal dans la politique des transports	La mise en place d'un système de transport intermodal respectueux de l'environnement et efficace est l'une des principales priorités de la politique générale des transports de la Lituanie. Dans le cadre de la stratégie à long terme de développement du système de transport lituanien, il est prévu de créer, d'ici à 2005, un système de transport multimodal moderne et viable intégré aux réseaux de transports régionaux et mondiaux. Pour ce faire, il est notamment prévu d'améliorer les infrastructures existantes et d'en construire de nouvelles, d'améliorer l'interopérabilité du transport maritime et du transport intérieur dans le port maritime de Klaipeda, de mettre en place un réseau de centres logistiques publics, de supprimer différents obstacles administratifs et techniques et d'utiliser les systèmes de transport intelligents. Le développement du transport combiné est étroitement lié à la situation géographique avantageuse dont bénéficie la Lituanie et devrait notamment stimuler les flux de transit sur le territoire lituanien.
2	Institutions nationales et internationales	
	2.1 Prendre des mesures afin de renforcer la coordination <u>nationale</u> des politiques (environnement, aménagement du territoire, transports)	Les experts et les responsables du Ministère lituanien des transports et des communications collaborent étroitement avec des universitaires et des représentants des secteurs intéressés dans le cadre d'une instance spéciale dont la tâche consiste à rechercher de meilleurs mécanismes de coordination des politiques et à formuler des propositions concrètes visant à encourager le recours à des technologies et des solutions intelligentes dans le domaine des transports. Le 5 octobre 2004, le Gouvernement a créé un Comité chargé de superviser la mise en place et l'action des centres publics de logistique. Ce comité a notamment pour tâche de formuler des recommandations et de superviser la création de centres logistiques en Lituanie.

¹ Pour une description détaillée des objectifs et points à traiter définis dans la Résolution d'ensemble CEMT, se référer au document CEMT/CM(2002)3/FINAL. Les objectifs et points à traiter qui figurent dans la Résolution ont été regroupés par le secrétariat (par exemple, les points à traiter «concurrence égale» et «tarification transparente et concurrentielle» qui sont mentionnés à différents alinéas de la Résolution CEMT).

	OBJECTIFS ET POINTS À TRAITER¹	EXPLICATIONS
	2.2 Prendre des mesures afin de renforcer la coordination <u>internationale</u> des politiques (environnement, aménagement du territoire, transports)	<p>La Lituanie s'emploie activement à promouvoir une approche intermodale des transports. Elle participe, dans le cadre d'une coopération multilatérale de haut niveau, aux activités des groupes de travail de la Commission européenne ainsi qu'à celles du Forum international des transports.</p> <p>Les représentants de la Lituanie collaborent avec 47 partenaires dans le cadre du projet «Corridor de transport Est-Ouest (EWTC)», qui est censé être un «corridor vert» et qui assure des connexions entre les pays riverains du sud de la mer Baltique en combinant transport par mer et transport par terre. Une proposition visant à regrouper les participants à ce projet au sein d'une association est en cours d'élaboration.</p> <p>La Lituanie considère également que l'élaboration d'une stratégie pour la mer Baltique est une importante initiative qui vise à améliorer la coordination régionale des différents modes de transport et qui repose notamment sur une interopérabilité effective, dans les ports, entre le transport maritime et les transports intérieurs. Les questions relatives à la promotion du transport intermodal sont constamment examinées dans d'autres instances de la région de la mer Baltique telles que le NB-8 et le Conseil des États riverains de la mer Baltique.</p> <p>La coopération avec les États voisins non membres de l'UE, principalement le Bélarus et l'Ukraine, revêt également une grande importance. Elle vise à créer un environnement plus favorable au transport combiné et à assurer des connexions effectives entre l'Union européenne et ses voisins.</p> <p>Le «Viking», un train-navette de transport combiné, relie désormais la Lituanie, le Bélarus et l'Ukraine. Ces trois pays viennent de conclure un accord qui prévoit de développer davantage ce corridor de transport.</p>
3	Coûts et prix	
	3.1 Créer des conditions d'égale concurrence entre les différents modes de transport	Rien à signaler.

	OBJECTIFS ET POINTS À TRAITER¹	EXPLICATIONS
	3.2 Développer des interfaces entre les modes de transport plus efficaces et moins onéreuses	Un lieu d'échange sur les aspects technologiques du transport intermodal a été créé en 2007. Il est ouvert à des chercheurs et des entrepreneurs spécialisés dans les transports routier, ferroviaire, maritime et fluvial ainsi que dans la logistique et le transport intermodal. Il mène des recherches et des activités de formation et fournit des services de conférence. L'une de ses principales tâches consiste à développer des interfaces entre les modes de transport plus efficaces et moins onéreuses.
4	Réseaux, terminaux et centres logistiques	
	4.1 Appliquer des normes internationales (par exemple, l'AGTC et son Protocole sur le transport combiné par voies navigables)	Rien à signaler.
	4.2 Intégrer la planification des terminaux dans la planification des transports et l'aménagement du territoire aux niveaux national, régional et transfrontalier	La création de trois centres logistiques publics en Lituanie devrait permettre d'apporter des solutions efficaces et novatrices de nature à faciliter l'interaction des différents modes de transport le long des corridors de transport internationaux.
	4.3 Prendre des mesures administratives pour améliorer l'accès aux terminaux	Rien à signaler.
	4.4 Prendre des mesures administratives pour améliorer le fonctionnement et les installations des terminaux	Rien à signaler.

	OBJECTIFS ET POINTS À TRAITER¹	EXPLICATIONS
5	Interopérabilité	
	5.1 Assurer la compatibilité des systèmes d'information et des systèmes de signalisation ferroviaires	<p>La Lituanie met actuellement en place le système ERTMS sur le réseau ferroviaire lituanien afin d'assurer la compatibilité des systèmes d'information et des systèmes de signalisation ferroviaires. Cette mise en place comprend trois principaux volets:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Système mondial de communication avec les mobiles-Chemins de fer (GSM-R); 2. Module de transmission spécifique (STM); 3. Système européen de contrôle des trains (ETCS): <ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de l'ETCS pour l'infrastructure. • Mise en place de l'ETCS pour le matériel roulant.
	5.2 Introduire des systèmes d'information électroniques	<p>La Lituanie envisage de doter le secteur ferroviaire d'un nouveau système d'information sur la gestion de la sécurité du trafic. Ce système aidera à créer un environnement favorable à une meilleure évaluation de toute violation des règles de sécurité du transport ferroviaire et à un meilleur contrôle des mesures visant à prévenir les accidents et à simplifier les inspections.</p>
	5.3 Autres mesures	Rien à signaler.
6	Mesures de soutien financières et fiscales	
	6.1 Soutien financier pour les investissements (installations, matériel roulant, systèmes, etc.)	<p>L'État apporte un soutien financier aux investissements en se portant caution pour les emprunts contractés auprès des institutions financières internationales.</p> <p>La création de trois centres logistiques publics en Lituanie sera en partie financée par les aides structurelles européennes pour la période 2007-2013.</p> <p>Un soutien aux investissements dans du nouveau matériel roulant et dans la modernisation des infrastructures ferroviaires est apporté conformément au «Programme d'investissement de l'État pour la période 2008-2010».</p>
	6.2 Soutien financier pour les activités (activités initiales, spéciales, etc.)	Il n'existe pas de soutien financier pour les activités.

	OBJECTIFS ET POINTS À TRAITER¹	EXPLICATIONS
	6.3 Mesures de soutien fiscales (taxe sur les véhicules, exemption de la redevance d'utilisation de l'infrastructure routière, etc.)	Il n'existe pas de mesure d'incitation fiscale.
7	Mesures de soutien réglementaires	
	7.1 Exemption des restrictions et des interdictions de circulation	La hauteur maximale autorisée des véhicules routiers transportant des conteneurs d'une hauteur supérieure à 2,6 m (9 pieds et 6 pouces) conformément aux normes ISO a été portée à 4,15 m.
	7.2 Libéralisation des parcours initiaux et terminaux	Rien à signaler.
	7.3 Maintenir des limites de poids supérieures pour les véhicules routiers affectés au transport d'unités de transport intermodales (UTI)	Pour le transport de conteneurs dans le cadre du transport combiné, le poids total maximal autorisé des véhicules routiers à trois essieux et des semi-remorques à deux ou trois essieux a été porté à 44 tonnes.
	7.4 Simplifier le contrôle des documents	Rien à signaler.
	7.5 Systèmes de «bonus» pour le transport intermodal	Rien à signaler.
	7.6 Application rigoureuse des réglementations relatives au transport routier	Le transport est permis sans autorisation si la hauteur, la largeur et la longueur du véhicule ne dépasse pas les valeurs maximales autorisées de plus de 9 cm, 9 cm et 100 cm respectivement.
	7.7 Autres mesures de soutien réglementaires	Rien à signaler.

	OBJECTIFS ET POINTS À TRAITER¹	EXPLICATIONS
8	Opérations	
	8.1 Libéraliser l'accès aux réseaux ferroviaires	Peuvent accéder librement au réseau ferré lituanien toutes les compagnies de chemins de fer et les transporteurs qui sont immatriculés en République de Lituanie ou dans d'autres États membres de l'UE. Toutefois, les services de transit ne peuvent être fournis que par les compagnies ou les transporteurs ferroviaires publics.
	8.2 Libéraliser l'accès aux réseaux de transport fluvial	L'accès aux réseaux de transport fluvial a été libéralisé.
9	Suivi du marché	
	9.1 Garantir la disponibilité d'informations statistiques cohérentes et fiables	Rien à signaler.
	9.2 Établir des inventaires des goulets d'étranglement	La Lituanie a établi un inventaire des goulets d'étranglement, qu'elle actualise régulièrement.
	9.3 Mettre sur pied des bureaux d'information sur le transport maritime à courte distance	La Lituanie a créé un centre national d'information sur le transport maritime à courte distance, qui a commencé à fonctionner en 2004.
10	Encourager la recherche relative à l'ensemble des éléments de la chaîne de transport	Rien à signaler.

	OBJECTIFS ET POINTS À TRAITER¹	EXPLICATIONS
11	Opérateurs dans les réseaux de transport intermodal	
11.1	Promouvoir la coopération et les partenariats	Le 12 mai 2008, la Lituanie, le Bélarus et l'Ukraine ont signé un accord relatif à la liaison mer Baltique (port de Klaipeda, en Lituanie)-mer Noire (port de Ilychevsk, en Ukraine), qui prévoit le développement plus systématique du corridor de transport de fret qui traverse ces trois pays. Il est prévu d'intensifier la coopération dans divers domaines, notamment la politique tarifaire et les formalités de franchissement des frontières. D'autres pays tels que la Géorgie et la Turquie ont déjà exprimé le souhait de participer à cette initiative.
11.2	Promouvoir l'utilisation du transport intermodal pour le transport de marchandises dangereuses	Rien à signaler.
11.3	Constituer des pools internationaux de wagons	Rien à signaler.
11.4	Encourager l'utilisation de trains blocs entre les terminaux	Rien à signaler.
11.5	Encourager l'utilisation de systèmes d'échange de données informatisées efficaces et compatibles (pour le suivi et la localisation, par exemple)	Rien à signaler.